

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT



Qu'est-ce que le PLUi-H ?

C'est un document stratégique...

>> Il exprime **un projet de territoire** porté par la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh. Il est co-construit entre 23 communes membres.

>> Il vise à assurer un **développement cohérent du territoire**, en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique, de transport, etc.

... et un outil de gestion des sols

>> Il détermine **l'usage des sols et la nature des activités** sur l'ensemble du territoire intercommunal (zones urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles).

>> Chaque zone possède **un règlement pour lequel sont définis les droits à construire** de chaque parcelle ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent être édifiées.

Quels objectifs ?

Des objectifs définis pour les années à venir...

>> Consolider **un territoire préservé, attractif, accessible et solidaire**.

>> Faire du PLUi-H **un outil d'aménagement utile à la lutte contre les fractures sociales**.

>> Accompagner le territoire et ses habitant·es **aux transitions climatiques, environnementales, démographiques, économiques, indispensables et d'ores et déjà engagées**.

...avec une approche multi-thématique



Quel contenu ?

Le rapport de présentation



- >> Un **diagnostic**
- >> L'ensemble des **justifications du projet** du PLUi-H

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



Volet stratégique et politique du PLUi-H, il définit les **grandes orientations pour les 10-15 ans à venir**.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



Elles précisent les **conditions d'aménagement des secteurs à enjeux**.

Le règlement



- >> Les **documents graphiques**
- >> Un **règlement écrit**

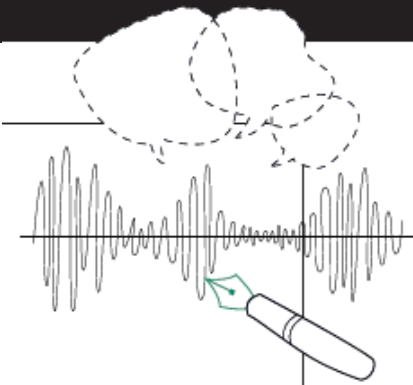
Les annexes



Elles regroupent diverses informations comme les servitudes d'utilité publique, les plans des réseaux, etc

Un document d'urbanisme co-construit et partagé

L'élaboration du PLUi-H s'effectue dans le cadre d'une **concertation permanente avec la population, les acteurs locaux et les personnes publiques associées** (Etat, Région Bretagne, Chambre d'agriculture, etc.)



>> Des **informations** relatives à l'avancement du projet par **voie de presse locale, sur le site internet de la CCKB** et dans les **bulletins municipaux**.

>> Des réunions publiques aux étapes clés de l'élaboration du projet.



Scannez ce QR code pour accéder aux informations sur le PLUi-H et apporter vos contributions

Vous avez des observations, propositions ou demandes concernant le PLUi-H ?

Vous pouvez en faire part :

- > par courrier électronique à l'adresse : pluih@cckb.bzh.
- > par courrier postal à l'attention de Madame la Présidente de la CCKB, Cité administrative 6 rue Joseph Pennec 22110 Rostrenen en précisant en objet « Concertation préalable PLUi-H du Kreiz-Breizh.
- > en remplissant le «Cahier d'observations et de contributions» ouvert dans chaque Mairie et au siège de la CCKB à Rostrenen

Le calendrier d'élaboration du PLUi-H

